



## Diplôme d'Université

### « La musique et le tout-petit, la musique et l'enfant en situation de handicap »

#### *Modalités de stage*

#### La formation

La formation au Diplôme d'Université « La musique et le tout-petit, la musique et l'enfant en situation de handicap », proposée par le Centre de Formation de Musiciens Intervenants (CFMI) de l'Université François-Rabelais de Tours, permet à des musiciens de se former à l'intervention musicale avec de jeunes enfants (de 0 à 3 ans), et avec des enfants en difficulté ou en situation de handicap. Elle vise à développer leur capacité d'élaboration et d'invention de pratiques musicales spécifiques à ces publics, en réponse à des besoins des acteurs de la petite enfance (crèches, structures d'accueil...) et de l'enfance en difficulté (Instituts Médico-Educatifs...), en collaboration avec les équipes de ces secteurs professionnels. Cette formation de 200 heures (dont 80h de stage) se déroule sur une année universitaire.

Ce Diplôme d'Université s'appuie sur les dizaines années d'expérience et l'expertise reconnues à l'échelle nationale de l'association « Enfance et Musique » dans le domaine des pratiques d'éveil culturel et artistique, dans une diversité de lieux qui accueillent le jeune enfant et sa famille (crèches, hôpitaux, lieux d'accueil des enfants en situation de handicap...)

Ce dispositif accueille des publics issus de deux réseaux professionnels différents, suscitant les regards croisés sur le sujet : personnes issues du milieu médico-social (personnels de santé ou éducateurs ayant une compétence musicale...) et du milieu artistique et éducatif (musiciens-intervenants, artistes, enseignants ...).

#### Structures d'accueil du stagiaire

L'étudiant doit effectuer ses stages au sein de deux structures :

- **Un centre d'accueil d'enfants de 0 à 3 ans** (crèche, multi-accueil ...)
- **Un centre d'accueil d'enfants handicapés** (IME ...)

#### Période, fréquence et durée des stages

**Chacun des deux stages est d'une durée de 33 heures.** L'étudiant choisira ensuite, en concertation avec la structure d'accueil, le lieu dans lequel il effectuera un **renforcement de stage d'une durée de 14 heures**, permettant la rédaction d'un mémoire.

Les deux stages initiaux doivent se dérouler sur une période définie en concertation entre l'étudiant et les structures d'accueil **octobre et mars**. Le renforcement de stage doit se dérouler **avant avril de l'année en cours**.

La présence de l'étudiant sur son lieu de stage se planifie par séquences d'une demi-journée (3 heures continues) qui peuvent s'organiser :

- Soit de façon continue (sur deux semaines par exemple),
- Soit suivant une périodicité (présence hebdomadaire, bimensuelle...).

## Déroulement du stage

La première séquence sera essentiellement consacrée à l'**observation** et à l'échange avec le personnel encadrant. Elles doivent permettre à l'étudiant d'approcher de la meilleure façon la structure d'accueil, son fonctionnement, ses particularités.

Les séquences suivantes doivent permettre à l'étudiant de mettre en œuvre les démarches proposées dans le cadre de la formation. Ces séquences doivent être l'occasion de mettre ses qualités de musicien et la diversité des démarches découvertes dans la formation au service de la structure d'accueil. L'étudiant doit pouvoir s'appuyer sur les conseils et l'expérience de l'équipe encadrante de la structure de façon à répondre au mieux aux attentes et besoins des publics concernés. Pour ces raisons, une **concertation régulière avec le personnel** de la structure d'accueil est nécessaire.

## Convention de stage

Une convention sera établie par l'Université avec chaque structure d'accueil **avant le début du stage**. Elle précisera les conditions administratives du stage.

## Modalités de suivi du stage

Dans le cadre de la formation, l'étudiant sera amené à filmer quelques-unes de ses séquences de travail. Ces séquences serviront de support à une analyse des pratiques de l'étudiant en situation, avec ses formateurs. Elles seront utilisées exclusivement à des fins de formation. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une diffusion publique quelle qu'elle soit.

Une **attestation de stage** sera complétée par la structure d'accueil et retournée au CFMI.

## Contacts

Pour tout complément d'information, les structures d'accueil peuvent s'adresser au CFMI

### **Centre de Formation des Musiciens Intervenants**

Université François Rabelais de Tours

La Charmoise

7, rue Jean Inglessi

37230 Fondettes

02 47 36 77 40

cfmi@univ-tours.fr

www.ash.univ-tours.fr/cfmi

Isabelle Grégoire, Responsable pédagogique

Sylvie Complido, Responsable administrative